**Questionnaire**

**Coordonnées**

Veuillez indiquer votre nom (le cas échéant, le titre de votre organisation) et vos coordonnées, notamment votre adresse électronique au cas où nous aurions besoin de vous contacter dans le cadre de cette enquête.

**Confidentialité**

Veuillez noter que toutes les contributions reçues seront publiées sur le site du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, à moins qu’il ne soit expressément indiqué que la contribution doit rester confidentielle.

**Questions**

N'hésitez pas à répondre uniquement aux questions qui vous concernent.

1. *1.1*) Pouvez-vous illustrer les principaux risques présentés par l'utilisation des nouvelles technologies par rapport au travail des défenseurs des droits de l'homme et, en particulier, des proches des disparus? *1.2*) Comment ces risques peuvent-ils être atténués? *1.3*) Pouvez-vous donner des exemples concrets de la manière dont les nouvelles technologies ont été utilisées comme un outil pour entraver les familles des personnes disparues et les défenseurs des droits humains dans leur lutte pour la vérité et la justice (y compris par le biais de la cyber-intimidation, du harcèlement sexuel, etc.)? *1.4*) Comment le système judiciaire peut-il offrir une protection efficace contre ce type de harcèlement?
2. *2.1*) Comment pensez-vous que les nouvelles technologies sont utilisées/peuvent être utilisées pour faciliter la commission d'une disparition forcée (par exemple, en traquant d'éventuelles victimes ou en exerçant une surveillance sur leurs proches) et pour dissimuler la commission d'une disparition forcée (si possible, donner des exemples concrets)? *2.2*) Quelles sont les mesures de prévention qui ont été mises en place (ou peuvent être mises en place) ?
3. *3.1*) Pouvez-vous illustrer le cadre juridique applicable (réglementations et politiques), le cas échéant, dans votre pays (ou dans les pays de votre intérêt) pour faire face, en particulier, (a) aux coupures ou restrictions d'Internet?; (b) cyber-surveillance et attaques, (c) campagnes de désinformation; et (d) l'utilisation de *spyware*? *3.2*) Pouvez-vous fournir des exemples concrets sur l'utilisation des outils/techniques mentionnés dans la pratique?
4. Quelles sont les réglementations applicables dans votre pays (ou dans les pays de votre intérêt) pour réglementer l'importation/exportation et l'utilisation des technologies de surveillance?
5. Existe-t-il dans votre pays (ou dans les pays de votre intérêt) un mécanisme de surveillance indépendant chargé de surveiller le secteur de la sécurité offensive (*cyber-security*)?
6. Existe-t-il des exemples précis où l'utilisation abusive des nouvelles technologies pour harceler les défenseurs des droits de l'homme, y compris les familles de personnes disparues, ou pour faciliter la commission d'une disparition forcée ou pour la dissimuler, a fait l'objet d'une enquête, de poursuites et la punition des responsables? Veuillez illustrer les principaux obstacles rencontrés dans ce domaine, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques.
7. Comment les nouvelles technologies (et quelles nouvelles technologies) peuvent-elles faciliter la recherche de personnes disparues de force (en donnant, si possible, des exemples concrets et en illustrant le fonctionnement de ces technologies)? Quels sont les outils « indispensables » dans ce domaine? Ces outils sont-ils facilement accessibles et abordables, ou existe-t-il des obstacles spécifiques à leur achat et à leur utilisation?
8. Quelles sont les nouvelles technologies qui ont donné les résultats les plus significatifs en matière de recherche de personnes disparues de force et comment fonctionnent-ils? Existe-t-il des différences pratiques significatives dans les technologies qui seront utilisées dans la recherche de la personne décédée ou vivante?
9. Les obstacles à la recherche de personnes disparues liés au passage du temps peuvent-ils être surmontés grâce à l'utilisation des nouvelles technologies? Si c'est le cas, comment?
10. Pouvez-vous indiquer les bonnes pratiques, ainsi que les principaux obstacles (pratiques et juridiques) rencontrés par vous/votre pays (ou dans les pays de votre intérêt)/institution/organisation dans l'utilisation des nouvelles technologies pour enquêter sur les cas de disparition forcée (si possible, en donnant des exemples concrets)? Quels sont les outils que vous considérez comme les plus efficaces à ces fins? Ces outils sont-ils facilement accessibles et abordables, ou existe-t-il des obstacles spécifiques à leur achat et à leur utilisation?
11. Quelles sont les «éléments» que vous considérez comme essentielles pour prouver le crime de disparition forcée et qui peuvent être recueillies grâce à l'utilisation des nouvelles technologies? Voyez-vous des problèmes spécifiques dans la préservation de la chaîne de possession ici et dans l'admissibilité de certaines preuves spécifiques de ce crime recueillies grâce à l'utilisation des nouvelles technologies?
12. Les obstacles à l'identification des auteurs d'une disparition forcée liés au passage du temps peuvent-ils être surmontés grâce à l'utilisation des nouvelles technologies ? Si c'est le cas, comment?
13. Quelles sont les principales questions liées au thème des «nouvelles technologies et les disparitions forcées» qui devraient être abordées dans les conclusions et recommandations incluses dans l'étude thématique du Groupe de travail?
14. Y a-t-il d'autres informations que vous estimez pertinentes aux fins de l'étude thématique?